



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 28 novembre 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier et Pierre Lanthier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Est absent monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-878

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE KENT (PLACE AUBRY) - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Kent, dossier RS-18-342, comme illustré au plan numéro CRO-18-577 du 31 octobre 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Kent	Ouest	De la rue de l'Hôtel-de-Ville à la rue Aubry	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-577 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-879

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Wright, dossier RS-18-340, comme illustré au plan numéro CRO-18-584 du 31 octobre 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wright	Nord	D'un point situé à 11 m à l'est de la rue Saint-Jacques, sur une distance de 36 m vers l'est	90 minutes 8 h à 17 h Lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-584 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2018-880**

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –  
RUE LEGUERRIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE –  
GILLES CHAGNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue LeGuerrier dossier RS 18-349, comme illustré au plan numéro CRO-18-592 du 31 octobre 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
LeGuerrier	Sud	D'un point situé à 30 m à l'est du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 65 m vers l'est	En tout temps Excepté autobus
LeGuerrier	Nord	Du boulevard Wilfrid-Lavigne sur une distance de 70 m vers l'est	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-592 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2018-881\***

**VENTE DE TERRAIN - PARTIES DU LOT 1 344 541 DU CADASTRE DU QUÉBEC -  
BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-  
MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 344 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 309,60 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des copropriétaires des Terrasses du Parc, propriétaire du lot 1 344 782 du cadastre du Québec, étant adjacent à la propriété de la Ville de Gatineau, a déposé une promesse d'achat le 18 octobre 2018, et propose d'acquiescer une partie du lot 1 344 541 du cadastre du Québec, soit une superficie de 121,1 m<sup>2</sup>, afin de régulariser un empiètement de sa remise arrière;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat les terrasses du Parc - Rue Normand, propriétaire du lot 1 344 799 du cadastre du Québec, étant adjacent au résidu du lot 1 344 541 du cadastre du Québec, a déposé une promesse d'achat le 15 octobre 2018 et propose d'acquérir une partie du lot 1 344 541 du cadastre du Québec, d'une superficie de 188,5m<sup>2</sup>, afin d'éviter d'enclaver le résidu qui n'est d'aucune utilité pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** ces transactions seront exécutées aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans les promesses d'achat soumises par le Syndicat des copropriétaires des Terrasses du Parc et le Syndicat les terrasses du Parc – Rue Normand et dûment signées, respectivement, les 18 et 15 octobre 2018 :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de vendre au Syndicat des copropriétaires des Terrasses du Parc, une partie du lot 1 344 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 121,1 m<sup>2</sup>, au prix de 100 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 18 octobre 2018;
- de vendre au Syndicat les terrasses du Parc - Rue Normand, une partie du lot 1 344 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 188,5 m<sup>2</sup>, au prix de 100 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 15 octobre 2018;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu dans la promesse d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de retirer le caractère public des parties du lot faisant l'objet des présentes ventes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2018-882

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC - VOLET 1**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite se prévaloir du Volet 1 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- le Bureau de la sécurité civile à effectuer les démarches pour une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 500 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 10 000 \$;
- la directrice du Bureau de la sécurité civile, madame Sonia Béland, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

CE-2018-883

**SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES - 50 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit poursuivre ses actions de préparation et de prévention aux inondations;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite se prévaloir du Programme d'adaptation aux changements climatiques avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de soutenir les actions de préparation aux inondations;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau procèdera à l'achat et à l'installation de stations hydrométriques sur les rivières Gatineau et des Outaouais afin de mieux suivre l'évolution de la hausse de la rivière des Outaouais lors des périodes de crue printanière ou de précipitations abondantes d'ici la fin de l'année 2018 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- le Bureau de la sécurité civile à effectuer les démarches pour une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour un montant maximum de 50 000 \$, dans le cadre du Programme d'adaptation aux changements climatiques avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et s'engage à en respecter les conditions d'admissibilité;
- la directrice du Bureau de la sécurité civile, madame Sonia Béland, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

CE-2018-884

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-42 D'UN MONTANT DE 508 325,67 \$ POUR LA PÉRIODE DU 25 AU 31 OCTOBRE 2018**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-42 d'un montant de 508 325,67 \$ pour la période du 25 au 31 octobre 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2018.

Adoptée

**CE-2018-885** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-43 D'UN MONTANT DE 1 230 658,01 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 NOVEMBRE 2018**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-43 d'un montant de 1 230 658,01 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2018.

Adoptée

**CE-2018-886** **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 43 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 45 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 40 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 44**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 43, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 45, la liste des réquisitions numéro 40 ainsi que la liste des embauches numéro 44 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	20 070,62 \$	5 au 9 novembre 2018
Liste PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	633 168,88 \$	5 au 9 novembre 2018
Liste des réquisitions numéro 40	Pièces de comptes à payer	10 771,77 \$	5 au 9 novembre 2018
Liste des embauches numéro 44	Embauche du personnel temporaire	239 520,20 \$	28 octobre au 3 novembre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2018.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
**Conseiller**  
**Président du comité exécutif pour la**  
**séance du 28 novembre 2018**

---

**M<sup>re</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**